



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 76802

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'impact du numérique sur le secteur touristique français. Le tourisme est un des atouts majeurs de notre économie, puisque notre pays accueille chaque année plus de 80 millions de visiteurs. En 2013, le tourisme a représenté 7,4 % de notre PIB et la destination France a conservé le premier rang mondial, avec 84,7 millions d'arrivées de touristes internationaux, et le troisième rang en termes de recettes (42,7 milliards d'euros). Si notre pays dispose d'avantages indéniables, il n'en demeure pas moins que le secteur du tourisme connaît une profonde mutation avec l'émergence d'une concurrence internationale de plus en plus compétitive sur un marché en plein développement. Le développement du « e-tourisme » et du « m-tourisme » (tourisme utilisant le support de terminaux mobiles) est sans conteste l'une des évolutions les plus marquantes de ce marché et peut constituer pour le secteur touristique français une opportunité de croissance et de renouvellement. Selon les dernières estimations le « e-tourisme » représenterait un chiffre d'affaires annuel évalué entre 12,4 et 18 milliards d'euros. Dans cette perspective les rapporteurs de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale suggèrent de mettre davantage l'accent sur la formation aux outils numériques des professionnels du secteur, dans une approche de commercialisation directe plus efficace. Il demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Texte de la réponse

Internet et le numérique ont fortement impacté le secteur du tourisme, tant du point de vue de la chaîne de valeur que du point de vue des usages des consommateurs. Les professionnels du tourisme doivent adapter leur offre et leur organisation afin de répondre aux nouvelles attentes des clientèles touristiques et rester compétitifs. Pour les territoires, l'adaptation au numérique et la visibilité sur Internet revêtent un enjeu d'attractivité majeur. Les Assises du tourisme ont largement mis en avant l'apport du numérique pour doper l'économie touristique. Plus récemment, plusieurs initiatives gouvernementales telles que la Mission Lemoine, commanditée par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, ou le Conseil de la promotion du tourisme, installé par le ministère des affaires étrangères et du développement international, ont formulé des recommandations pour améliorer la prise en compte du numérique dans le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'offre touristique française. Ces propositions font d'ailleurs échos aux conclusions du rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'impact du numérique sur le secteur touristique français. Le renforcement de l'innovation dans le tourisme se traduit notamment par une meilleure prise en compte des apports du numérique d'une part, dans la professionnalisation des acteurs publics et privés du tourisme et d'autre part, dans la distribution des produits touristiques à destination du grand public. Afin d'accompagner les entreprises du tourisme dans l'appropriation du numérique, le ministère chargé du tourisme a facilité leur intégration dans le programme national « Transition Numérique » visant à proposer des actions de formation sur l'ensemble du territoire national à destination des TPE/PME. Ce programme

s'appuie sur un réseau de conseillers au numérique déployés sur l'ensemble du territoire et la mise à disposition d'outils de formation adaptés pour accompagner les entreprises dans leur démarche d'appropriation du numérique. Pour le secteur du tourisme, les conseils au numérique sont véhiculés par l'intermédiaire des conseillers aux entreprises des CCI et le réseau des animateurs numériques du territoire animé par l'Office de tourisme de France. Toutes ces actions sont ensuite centralisées par des centres de ressources régionaux. Par extrapolation, on estime que le nombre d'entreprises touristiques accompagnées par ces conseillers serait d'environ 3000. L'objectif du gouvernement est de poursuivre le déploiement de ce programme, à travers notamment le développement de nouveaux supports de formation, afin de renforcer son impact dans le secteur touristique.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76802

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2078

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7582